

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2011
DELIBERATION N°11-11

OBJET : Utilisation des emplois de personnels BIATOSS vacants à la rentrée 2012

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu l'avis du Conseil des études et de la vie universitaire du 15 septembre 2011,

Vu l'avis du Conseil scientifique du 20 septembre 2011,

Vu l'avis du Comité technique paritaire du 22 septembre 2011,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité l'utilisation des emplois de personnels BIATOSS vacants à la rentrée 2012.

Fait à Tours, le 27 septembre 2011

Le Président,



Loïc VAILLANT